



## MAIRIE DE LANUEJOLS

**30750**

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

Email : [mairielanuejols@wanadoo.fr](mailto:mairielanuejols@wanadoo.fr)

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUEJOLS DU 18 NOVEMBRE 2022

Présents : Virginie BOYNE, Géraldine CARTAYRADE, Mathieu EVESQUE, Evelyne FURSTOSS PASTORE, Stéphane GERMAIN, Hervé MONTEILS, François TEISSIER, Géraldine TRONG, Alexandre VIGNE,

Avec la participation d'Ethel LACOMBE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

Excusés : Manon ALTOUNIAN (pouvoir à Mathieu EVESQUE), Marie-Paule GERACE-CORBON (pouvoir à Evelyne FURSTOSS-PASTORE).

### ORDRE DU JOUR

20 heures 30 : Accueil de Joël GAUTHIER, Maire de Val-d'Aigoual, Président de la commission eau et assainissement de la Communauté de Communes pour présentation du transfert de la compétence assainissement

1. Délibération de mise en œuvre d'une convention de délégation, pour le transfert de la compétence assainissement
2. Délibération de l'emprunt de 100 000€, pour financement des travaux rue du Barry
3. Délibération avenant lot N°5 AB Services pour la place
4. Délibération Modificative au Budget
5. Délibération pour la création d'un poste d'agent d'entretien des locaux
6. Questions diverses :
  - Travaux en cours
  - Adhésion à la fondation du patrimoine
  - Adhésion à l'association des maires de France
  - Conseil municipal des jeunes
  - Circuits courts
  - Salle des fêtes
  - Bulletin municipal de Noël
  - Départ à la retraite
  - Proposition du club de poterie
  - Problématique du terrain de l'évêché
  - Délibération pour l'achat des deux parcelles d'un total de près de 1 500 m<sup>2</sup>

## COMPTE RENDU

Ouverture de séance à 20H30, en salle du foyer communal. Fin à 00H30.

### **Accueil de Joël GAUTHIER :**

Joël GAUTHIER, Maire de Val-d'Aigoual, Président de la commission eau et assainissement de notre Communauté de Communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres Solidaires pour présentation du transfert de la compétence assainissement.

Le transfert de la compétence a été déjà acté à la COMCOM et voté par chaque commune, après avoir été repoussé de 2021 à 2023. Il aurait pu être repoussé jusqu'en 2026. Il en a été décidé autrement. Le nouveau Conseil communautaire qui avait hérité de cette décision prise en 2020, n'avait pas la capacité d'effectuer ce transfert, rendu obligatoire par la « loi NOTRe », dans de bonnes conditions à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021. De plus reporter en 2026, aurait fait porter la charge de ce transfert à l'équipe du mandat suivant. Enfin, le report en 2023 permettait de préparer ce transfert en ayant le temps de l'organiser et de ne pas perdre le bénéfice des subventions possibles par l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Heureusement, la loi 3DS a assoupli les conditions de ce transfert, après débat au Sénat. Elle permet notamment de subdéléguer le fonctionnement de l'assainissement aux communes et d'avoir des tarifs différents, selon l'investissement déjà fait dans les communes.

Ainsi pour ce qui nous concerne à Lanuéjols, la gestion de l'eau potable restera en délégation au SIAEP du Causse Noir. Seule la compétence assainissement sera transférée.

Rôle de la COMCOM : investissements, implantation des réseaux, travaux à venir, gestion administrative et facturation. Cela contraint la COMCOM à créer un service avec des emplois : un responsable, un technicien et un administratif. Le coût pour l'assainissement pourrait augmenter de 0,30 cts/m<sup>3</sup>. Pour mettre en place les modalités de délégation de cette convention, avec la COMCOM, et permettre ce transfert de compétence de la partie assainissement, il faut une délibération du Conseil municipal, qui doit être votée ce soir. Cela ne concerne pas ceux qui sont en assainissement autonome (SPANC).

Il est bon de rappeler que les gros consommateurs (éleveurs) ne payent pas la partie assainissement de leurs consommations d'eau.

Cette délibération, indispensable à l'établissement d'une convention pour le transfert de la compétence « assainissement » à la COMCOM, avait été rejetée par le CM le 14 octobre dernier. Après les explications fournies et le débat en CM, le maire la remet au vote

### **1) Délibération de mise en œuvre d'une convention de délégation, pour le transfert de la compétence assainissement :**

**VOTE : POUR= 8, CONTRE= 3, ABSTENTION=0 → Délibération adoptée**

11 votants, Manon ALTOUNIAN ayant donné mandat à Mathieu EVESQUE et Marie-Paule CORBON à Evelyne FURTOSS-PASTORE.

Il est rappelé que Noémie Jeanjean (responsable du nouveau service à la COMCOM) viendra le 1<sup>er</sup> Décembre prochain, à partir de 14h, avec Joël Gauthier, pour élaborer cette convention de délégation, avec le maire et ceux des conseillers municipaux qui pourront être présents, ils y sont invités.

Départ de M. Joël GAUTHIER, maire de Val d'Aigoual, à 21H30.

**2) Délibération de l'emprunt de 100 000€, pour financement des travaux rue du Barry :**

Dans le contexte économique actuel, aucune banque ne veut prêter de l'argent aux communes : seule la Caisse d'Épargne a proposé un taux de 3,41 % ; on a consulté la COMCOM qui a préféré un échelonnement sur 20 ans, malgré un coût plus élevé (38 000 €). Avec le transfert de la compétence, la commune va aussi transférer cet emprunt à la COMCOM. Il sera remboursé sur 20 annuités sur les recettes de la taxe d'assainissement pour un coût annuel d'environ 7 000 € (capital et intérêts).

**VOTE**, sur le montant de 100 000 €, et sur la durée de 20 ans, pour cet emprunt : **POUR, à l'unanimité**

**3) Délibération avenant lot N°5 AB Services pour la place : 9 074,88 €**

Il s'agit de payer à AB Travaux Services les travaux supplémentaires suivants : démontage de la fontaine, cheminement cave à vin (muret et jardinière), haie fleurie murette et arrosage, enrobé supplémentaire rue du Mandarous.

**VOTE** : **POUR, à l'unanimité.**

**4) Délibération Modificative au Budget :**

Programme pour la place : dépassements de 25 000 €

**VOTE** : **POUR, à l'unanimité.**

**5) Délibération pour la création d'un poste d'agent d'entretien des locaux (6h) :**

Chantal VALDEYRON est candidate. Elle assurera l'entretien des locaux communaux mais pas de l'école. Cette activité a été confiée à Doriane Carel et Bénédicte Martins.

**VOTE** : **POUR, à l'unanimité**

Pour l'entretien des gîtes, on décidera avant la période estivale.

**6) Questions diverses :**

• **Travaux en cours :**

- Au Centre de Formation : ils ont été réalisés (parking des gîtes et chemin des Tilleuls)
- Prévoir une convention de servitude, pour le terrain d'Yves MAILLE qui a autorisé le passage d'une conduite d'évacuation du pluvial sur l'angle de son terrain
- Tableau électrique à côté du parking en piteux état, il sera à sécuriser
- Aux jeux d'enfants, sur la place, panneau de présentation à modifier, poignée de portillon à faire changer car déjà cassée.
- Pour le Lotissement, règlement du Lotissement est présenté au Conseil. Il n'appelle pas de remarque.

• **Adhésion à la Fondation du Patrimoine** : coût=55 €

**VOTE** : **POUR à l'unanimité**

• **Adhésion à l'Association des Maires de France** : Coût= 91 €

**VOTE** : **POUR=7 / ABSTENTION= 4 / CONTRE=0 → Délibération adoptée**

• **Conseil Municipal des jeunes** : dates à prévoir ; dossier à réactualiser (post Covid)

- **Circuits courts** : à relancer ; Manon ALTOUNIAN absente ce soir, il nous faudra avoir une présentation de ce qui pourrait être mis en œuvre progressivement pour la cuisine centrale.
- **Salle des Fêtes** : projet de rénovation, à faire avancer ; François TEISSIER enverra au maire l'ensemble des propositions faites par le nouveau Comité des Fêtes. Propositions évoquées :
  - Réfection de l'estrade, plutôt mobile
  - Bonne prise pour les friteuses
  - Chauffage efficace pour les animations
  - Nettoyage : prévoir une évacuation avec bonde
  - 1<sup>er</sup> poteau extérieur à ressouder

Ces remarques seront intégrées dans le projet global de réhabilitation de la salle des fêtes (projet qui est inscrit à notre programme)

Par ailleurs, dans le village des réparations sont à prévoir : barrières à l'entrée du chemin du Bourg, ainsi qu'un miroir routier à poser. Barrières au stade ;

- **Bulletin Municipal de Noël** :

Le SIAEP a envoyé un article à insérer ;

Maison de Dourbies : Quel bilan ?

Déchets et compostage : flyers à insérer

Appel est fait pour participer à la conception de ce bulletin : Géraldine TRONG, s'engage avec Alexandre VIGNE. Nathalie assurera la maquette.

- **Départ à la retraite** de Sylvie BOYER-CAUSSE

Date à déterminer avec elle, en Janvier 2023 ; médailles du travail à demander pour elle et pour Fabrice LIBOUREL ; Cadeau à déterminer ou prime ;

Maryvonne CALAZEL : bon d'achat à BUT

**PRIMES de fin d'année** pour les agents, pour valoriser l'engagement au service : 100 € net

- **Proposition du Club de Poterie** :

Présentée par Evelyne FURTOSS-PASTORE ; pour les numéros des maisons, le Club propose d'effectuer des plaques en grès ; l'association sera subventionnée : elle doit présenter des modèles au Conseil. C'est la mairie qui doit fournir les premiers numéros aux habitants.

- **Problématique du terrain de l'Evêché** ; refus des 2 précédentes propositions de prix à 15 €/m<sup>2</sup>

A la demande du maire, Olivier ARNAL, géomètre expert, est venu ce jour, pour apporter son éclairage d'expert auprès des tribunaux, aux conseillers municipaux présents à partir de 14h, en mairie. Etaient présents : E. FURTOSS-PASTORE, V. BOYNE, H. MONTEILS, adjoints, M. EVESQUE, G. TRONG, conseillers municipaux, et A. VIGNE, maire. M.ARNAL a répondu aux questions de tous.

Plusieurs débats ont eu lieu, au Conseil Municipal du soir : intérêt pour la commune, rétention d'une grande partie des eaux pluviales sur le chemin, travaux d'aménagements à prévoir. Un conseil juridique a été demandé par le Maire. Cette affaire traîne depuis deux ans et doit maintenant trouver un terme pour éviter la nullité de la préemption en proposant un prix à l'Evêché qui soit acceptable

- **Délibération pour l'achat des deux parcelles d'un total de près de 1 500 m<sup>2</sup>** :

Le maire demande à ce que la nouvelle proposition à faire à l'Evêché soit de 30 000 € pour les deux parcelles concernées.

**VOTE :** POUR = 4 dont la voix du maire, prépondérante / CONTRE = 4 / ABSTENTION = 3  
→ **Délibération adoptée** **Fin de la séance à 00h30**